

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit avril à 19H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Maire.

Etaients présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Madame VASSEUR Delphine représentée par Monsieur FEIGUEUX Mikaël, Madame MARTIN Coraline représentée par Monsieur SUCHET Jean-Jacques, Madame SUCHET Coraline et Monsieur CARREAU Teddy, Absents excusés.

Date d'affichage : 11 Avril 2025

Date de la convocation : 11 Avril 2025

Madame BAZIN Nadine a été élue secrétaire.

D) OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2025

Monsieur le Maire porte au vote le procès-verbal du 28 Mars 2025.

Le Conseil Municipal, 12 voix pour, approuve le procès-verbal du 28 Mars 2025.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/04/01

II) OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE 2025 AU PORTAGE DE REPAS AVEC LE CENTRE SOCIAL

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la convention de participation financière au portage de repas émanant du Centre Social Rural de FROISSY-CREVECOEUR pour l'année 2025.

La participation de la Commune s'élève à 1.50 € par repas livré en 2024.

Le nombre de repas livrés en 2024 étant 779, cette participation s'élève à 1 168.50 € soit : 1.50 € x 779.

Le Conseil Municipal, 12 voix pour,

DONNE un avis favorable à la participation de la Commune à ce service,

APPROUVE la nouvelle convention de participation financière pour l'année 2025,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/04/02

III) OBJET : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE 2025 AUX ACTIVITES EXTRASCOLAIRES ENFANCE JEUNESSE AVEC LE CENTRE SOCIAL

Monsieur Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la convention de participation financière aux activités extrascolaires Enfance Jeunesse émanant du Centre Social Rural de FROISSY-CREVECOEUR pour l'année 2025.

La participation de la Commune s'élève à 2 978.67 € calculée sur la moyenne des trois dernières années (2022 à 2024).

Le Conseil Municipal, 12 voix pour,

DONNE un avis favorable à la participation de la Commune à ces activités,

APPROUVE la nouvelle convention de participation financière pour l'année 2025,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/04/03

**IV) OBJET : RAPPORT DE LA CRC (CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES)
CONCERNANT L'ADTO-SAO**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'ADTO-SAO, concernant les exercices 2018 à 2023, ainsi que la réponse apportée par ladite société.

Après avoir pris connaissance de ce rapport et de la réponse de la SPL au dit rapport,

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport définitif et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivi.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/04/04

V) OBJET : PROPOSITION D'UN DEVIS FITNESS REMISE EN FORME

Monsieur Le Maire propose un devis concernant la fourniture et la pose de 9 agrès FITNESS REMISE EN FORME dont 1 PMR.

Le devis s'élève à 13 480 € HT, 16 176 € TTC.

Monsieur Le Maire signale au Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Oise Picarde a attribué une subvention de 5 000 € pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 2 abstentions et 10 voix pour,

DECIDE le lancement de l'opération,

APPROUVE le devis présenté,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ce devis.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/04/05

**VI) OBJET : PROPOSITION D'UN DEVIS DE MARQUAGE POUR L'AMELIORATION
DU STATIONNEMENT**

Monsieur Le Maire propose un devis concernant l'aménagement de 6 zones de stationnement à durée limitée (14 places au total), comprenant le marquage en peinture routière et la fourniture et main d'œuvre de panneaux de police.

Le devis s'élève à 2 875.75 € HT, 3 450.90 € TTC.

Les travaux auront pour but de faciliter le stationnement aux abords des Commerces et les places seront réparties ainsi :

3 places Durée 30 mn Point Presse

2 places Durée 30 mn Devant la Boulangerie

3 places Durée 1h30 Parking à côté de VIVAL

2 places Durée 1h30 Devant la Pharmacie

2 places Durée 1h30 En face de la Pharmacie

2 places Durée 1h30 Devant le Salon de Coiffure et d'Esthétique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 1 abstention et 11 voix pour,

DECIDE le lancement de l'opération,

APPROUVE le devis présenté,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ce devis.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/04/06

VII) OBJET : PROPOSITION D'UN DEVIS TAMPONS BOUCHES D'EGOUTS SUR LA RD1001

Monsieur Le Maire propose un devis concernant la fourniture et pose de 12 tampons d'assainissement sur la RD1001.

Le devis s'élève à 8 076 € HT, 9 691.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 voix pour,

DECIDE le lancement de l'opération,

APPROUVE le devis présenté,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ce devis.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/04/07

VIII) OBJET : PROPOSITION DE DEVIS DIAGNOSTIC PRESBYTERE

Monsieur Le Maire propose deux devis concernant la réalisation du diagnostic Amiante dans l'ancien Bâtiment Presbytère avant travaux :

DIM EXPERT de 3 730 € HT, 4 476 € TTC ;

ALMIDIAG de 3 357.75 € HT, 4 029.30 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 voix pour,
DECIDE de retenir le devis de ALMIDIAG DE 3 357.75 € HT,
APPROUVE ce devis,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ce devis.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/04/08

IX) OBJET : CHARTE D'UTILISATION DU SITE DE COMPOSTAGE

Le Conseil Municipal, 12 voix pour, autorise Monsieur Le Maire à signer la charte d'utilisation du site de compostage mis en place par la Communauté de Communes Oise Picarde et la Ville de FROISSY à destination des Habitants de la Résidence des Charrons.

Monsieur Le Maire invite les Conseillers Municipaux à l'Inauguration qui aura lieu le vendredi 25 avril à 13h30.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/04/09

X) OBJET : ACQUISITION DE CLAUSTRAS

Monsieur Le Maire propose un devis concernant la fourniture de deux claustras (plaques métal sérigraphiées) aux noms des bâtiments scolaires. Ces plaques seront apposées dans le cadre de l'aménagement du rond-point des Ecoles.

Le devis s'élève à 966 € HT, 1 159.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 3 abstentions, 2 contre et 7 voix pour,
DECIDE de procéder à cet achat,
APPROUVE le devis présenté,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ce devis.

Cette délibération sera inscrite sur le registre des délibérations sous le Numéro 2025/04/10

. La séance est close à 21H.

